

responsabilité quand il est disponible ; pour le trajet, les enfants passent par l'arrière de l'auberge et rentrent dans l'auberge par la porte latérale, ce qui fait qu'ils ne passent pas sur la RD12.

03/09/2008 INTERVENANTE D'ANGLAIS

Depuis deux ans, l'Education Nationale ne finance plus l'intervenante d'Anglais de l'école de Caussols. Afin de ne pas pénaliser les enfants, la mairie prend donc ce budget à sa charge. L'intervenante, Mme BELLAMY, est mise à la disposition de l'école par la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Le budget s'élève à 1356,25€ pour assurer 2h30 de cours par semaine.

Vote **OUI : 10 voix.** **ABSTENTION : 0 voix.**

04/09/2008 DOTATION CANTONALE

Le Conseil Général attribue une dotation cantonale de 45.000€ HT, qui doit servir au financement de 65.000€ de travaux sur les chemins municipaux. Cette subvention ne peut normalement pas être reportée mais, comme la place de la mairie va nécessiter des travaux importants suite à la restauration future de la mairie, Mme le Maire va demander si, exceptionnellement, la part de la dotation qui n'aurait pas été utilisée cette année pourrait être reportée. En cas de réponse positive, seuls les travaux indispensables seront effectués cette année et le reste sera reporté. Si la réponse est négative, et afin de ne pas perdre l'argent de cette subvention, il va falloir identifier des travaux importants : la délibération cite le chemin de la Madeleine, le chemin du Clos d'Armée, le rebouchage des trous (probablement par un nouveau prestataire moins cher) et la création d'une traversée de route et le nettoyage de pieds de murs du chemin de l'Observatoire (afin de permettre l'écoulement des eaux vers le vallon et non sur la route ou elle crée du verglas persistant en hiver). En attente de la décision de report des fonds, le Conseil approuve ces choix.

Vote **OUI : 10 voix.** **ABSTENTION : 0 voix.**

05/09/2008 INDEMNISATION DU COMPTABLE DU TRESOR

Le receveur municipal effectue des prestations de Conseil pour la commune. Cette délibération demande cette prestation au receveur et lui accorde l'indemnité demandée par le Trésor : 332,53€.

Vote **OUI : 10 voix.** **ABSTENTION : 0 voix.**

06/09/2008 MISE AUX NORMES DE LA RESERVE SECHE DE L'AUBERGE

Pour cette délibération, qui attribue les travaux nécessaires à la mise aux normes de la réserve sèche de l'auberge, Mme BIONDO sort de la salle car son père, Henri BIONDO, a répondu à l'appel d'offre.

Suite à l'audit de l'auberge par la société AFCO dans le cadre de la mise aux normes d'hygiène de l'auberge pour la restauration scolaire, deux points ont été soulignés : quelques détails dans la cuisine, qui ont été réglés par le restaurateur, et une remise aux normes de la réserve sèche dont les murs sont en parpaing brut et le plafond en tôles apparentes. Comme les murs appartiennent à la commune, ces travaux sont pris en charge par la municipalité. Après comparaison des trois devis demandés, le marché est attribué à l'entreprise Baudybat : elle effectuera notamment l'isolation du plafond et des murs avec pose de carrelage sur une partie de la hauteur ainsi qu'au sol, un système d'évacuation des eaux du sol par la pose d'un siphon conformément aux normes et le changement de la porte.

Vote **OUI : 9 voix.** **ABSTENTION : 1 voix (Mme BIONDO).**

Mme Biondo revient dans la salle.

07/09/2008 DESIGNATION DES DELEGUES AU CLET

La CASA demande que la commune désigne deux délégués au CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge). Un membre titulaire et un suppléant sont choisis :

- Titulaire : Mme le Maire ;
- Suppléant : M. RUBINO

Vote **OUI : 10 voix.** **ABSTENTION : 0 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- Quelques travaux ont été effectués à l'école : pose d'un tapis anti-dérapant devant la porte d'entrée, changement du lino et de la moquette où les enfants s'assoient pour jouer.
- M. GROGNARD expose le transport scolaire qui vient d'être mis en place vers le collège de Saint-Vallier. Celui-ci vient de débiter ce mardi 2 septembre et, par décision du Conseil Général, il possède un seul arrêt à la mairie ; le car part le matin à 8h05 et quitte le collège le soir à 17h (13h le mercredi). C'est l'entreprise CDC Voyages de Castellane qui a remporté le marché proposé par le Conseil Général (CDC Voyages va ouvrir un bureau à Gréolières et nous les contacterons également

pour qu'ils nous fournissent un devis pour le transport des élèves de l'école à l'occasion des sorties, notamment au ski). Ce transport scolaire concerne les 9 collégiens de Caussols, mais également une lycéenne qui va au lycée à Grasse, mais qui remonte de Grasse en bus jusqu'au collège de Saint-Vallier où elle prend la correspondance du nouveau transport scolaire pour remonter à Caussols (le matin, ses horaires sont incompatibles avec le transport scolaire). M. GROGNARD souligne que la mairie possède une liste précise des collégiens de Saint-Vallier mais peut plus difficilement obtenir des informations sur les lycéens ou d'autres collégiens; il demande au public de signaler s'il en connaît qui pourraient également effectuer une telle correspondance. Le transport scolaire est financé par le Conseil Général ; les parents doivent payer une carte scolaire 10€ par mois à la mairie (montant refacturé ensuite à la mairie par le Conseil Général).

- Mme ABADIA, trésorière du Comité des Fêtes fait un bilan des festivités de l'été. Elle se félicite du succès des vide-grenier à la mi-juillet, fête du terroir à la fin juillet et fête patronale de la Saint-Louis. Le comité a eu de nombreux échos positifs des Caussolois. Les photos de la dernière soirée de la Saint-Louis sont sur le site internet. La prochaine fête est la soirée Western du 6 septembre et l'Assemblée Générale aura lieu avant la fin de l'année (en novembre, souligne Mme le Maire).
- Mme le Maire annonce qu'aura lieu le 6 septembre la Marianne d'Or à Valbonne, concours de boule auquel ne participent que des élus municipaux en doublette avec un membre de leur famille. Caussols y sera représenté par les équipes de Mme le Maire, M. LAFOSSE, M. MOREAU et M. RUBINO. Les autres élus sont mobilisés par la soirée Western sus-mentionnée.
- Mme le Maire est invitée le 11 septembre au Conseil Général pour y exposer les projets de la nouvelle municipalité ; elle y développera les priorités de la mairie afin d'orienter les subventions du Conseil Général vers les projets les plus importants.
- Il a déjà été exposé que, pendant la restauration de la mairie actuelle, la mairie déménagerait dans le logement de fonction libre. Dans ce but, Mme le Maire a fait établir un devis pour la mise à niveau du réseau électrique du logement afin d'avoir le nécessaire dans toutes les pièces, et ce y compris le changement des convecteurs ; ce devis se monte à 2264€. Dans la même optique, un premier devis électrique a été établi pour la grande pièce en-dessous de ce logement. Cette pièce pourrait être transformée en salle de conseil temporaire et salle de restauration scolaire. L'aménagement électrique, dont 8 convecteurs de taille moyenne qui pourront être réutilisés quand cette pièce sera transformée en appartement, s'élève à 4800 euros.
- Une réunion avec le bureau d'étude responsable de la restauration de la mairie aura lieu cette semaine. A cette occasion, on discutera de l'opportunité de créer une salle polyvalente à côté de la mairie : cette salle pourrait servir au comité des fêtes et à la restauration scolaire notamment.
- L'apport de l'électricité au bassin et pour l'antenne de téléphonie mobile est toujours bloqué. Mme le Maire contacte régulièrement les différents organismes concernés par ce dossier, mais ça ne bouge toujours pas.
- Un contrôle de sécurité a été effectué sur l'aire de jeu. Le toboggan et l'échelle de corde ne sont plus aux normes, le sol non plus et une clôture devrait être installée autour des jeux avec porte fermée à clé. L'ensemble des travaux se monterait à 20.000€. Vu le coût, l'aire de jeu sera simplement enlevée car, si il y a un accident, la responsabilité de la mairie est engagée.
- Mme CLEMENT remercie Mme ABADIA, Mme BIONDO et M. GROGNARD pour le travail effectué pour la mise en place de la restauration scolaire. Elle remercie également le Comité des Fêtes pour la Saint-Louis qui, à ses yeux, aurait difficilement pu mieux se passer. Mme le Maire remercie également Mme BIONDO pour son travail en mairie lors de ses permanences, notamment pour la gestion du personnel.
- M. RUBINO propose la création d'une sous-commission de la commission d'urbanisme qui serait responsable de la conformité des travaux ; il le présente comme un service aux propriétaires. Au lieu d'attendre la fin des travaux, cette commission pourrait indiquer en cours de travaux si ceux-ci ne respectent pas le permis de construire ; il est dans ce cas beaucoup plus facile de rectifier les erreurs. Si une telle intervention rapide n'est pas effectuée et que les travaux non-conformes se terminent, la mairie peut ordonner la démolition de ce qui ne respecte pas le permis de construire, ce qui est un extrême auquel personne ne veut arriver.
- M. RUBINO va demander que tous les propriétaires de chevaux indiquent leur activité exacte à la mairie, et notamment s'ils reçoivent du public. Si c'est le cas, la mairie va faire passer une commission de sécurité qui indiquera les dangers aux propriétaires. Une fois cette notification effectuée, la responsabilité de la mairie ne pourra plus être engagée en cas d'accident dans un de ces haras ouverts au public.

- M. RUBINO propose un inventaire des citernes de Caussols afin d'en donner la liste aux pompiers. Cet inventaire est particulièrement important à l'est du chemin des Claps où les pins prédominent et où l'eau municipale n'arrive pas.
- Mme ABADIA annonce qu'elle effectuera une permanence en mairie tous les mardis de 17h30 à 19h pour recevoir les Caussolois qui ne peuvent passer en mairie pendant les heures habituelles d'ouverture. L'expérience sera conduite jusqu'à Noël et sera ensuite réévaluée en fonction de son succès.
- Mme le Maire clôt le Conseil et annonce qu'il n'y aura exceptionnellement pas de questions du public aujourd'hui et que les personnes concernées par le sujet de tension du dernier conseil seront informées par courrier de la décision du Conseil.

Le Conseil se termine à 21h20.